

Réunion du 7 Février 2002

(16h30) fin de séance à 21h05

Convoquée adhérents le 4.02.2002

Étaient présents : M. Borel, Thomas, Leblond, Leleuvre, Ripeau, Yves Dany, Legé de,
M. Normand, Binguet-Lerite, Guillouard, Mme Dreyer, M. Pichereau.

Absent excusé : Sylvie TOSTON, Lucie BELLIOT (non excusé)

1/

OBJET : DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CHARGE DE LA DEFENSE

Les membres du Conseil Municipal,
Ont désigné, à l'unanimité, **M. Thierry GUILLOUARD**, Conseiller municipal chargé de la
Défense.

2/ VOTE DES SUBVENTIONS.

SUBVENTIONS

DESIGNATION DE L'ASSOCIATION	2001 en Franc	2001 en €	
ACPG LOCAL LIGNIERES-ORGERES	2000	304.90	
AFN LOCAL LIGNIERES-ORGERES	500	76.22	
AFR ORGERES	30000	4573.47	
AMICALE DONNEURS DE SANG	620	94.52	
AMICALE LAIQUE SECTION TENNIS DE TABLE LIGNIERES-ORGERES	4400	670.78	
AMICALE SAPEURS POMPIERS LIGNIERES-ORGERES	3400	518.33	
ASSOCIATION "JAZZ A LA PREVOSTIERE"	1000	152.45	
ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	700	108.71	
ASSOCIATION PARENTS D'ENFANTS INADAPTES	400	60.98	
ASSOCIATION PARENTS ELEVES ECOLE PUBLIQUE LIGNIERES-ORGERES	20500	3125.20	€
ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS CARROUGES	715	109.00	
C. O. A. S LIGNIERES-ORGERES	10000	1524.49	1
CLUB DES RETROUVAILLES LIGNIERES-ORGERES	650	99.09	
COLLEGE N D LA FERTE-MACE	1825	278.29	
COLLEGE N D LA FERTE-MACE SEJOUR	280	42.69	
COMICE AGRICOLE COUPTRAIN	620	94.52	
COMITE GESTION CANTINE ECOLE PUBLIQUE LIGNIERES-ORGERES	35400	5396.70	50
COMITE DES FETES LIGNIERES-ORGERES	15750	2401.07	24
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PUBLIQUE LIGNIERES-ORGERES	1090	166.17	1
CROIX D'OR LA FERTE-MACE	345	52.59	
ECOLE N D LIGNIERES-ORGERES (AIDE AU FRAIS DE FONCTIONNEMENT- CONTRAT SIGNE POUR 3 ANS)	35000	5335.72	5335
ECOLE N D DE LOURDES LIGNIERES-ORGERES (DANS LE CADRE DU CTL)	5000	762.25	7
G. O. A. DES AVALOIRS	135	20.58	
GAULE CALAISIEUNE	540	82.32	
GROUPEMENT DEFENSE DES CULTURES LIGNIERES-ORGERES	2000	304.90	7
JEUNESSE ASSOCIATION ACTIVITES JEUNES LIGNIERES-ORGERES	6400	975.67	2.
JEUNESSE ASSOCIATION FOOTBALL LIGNIERES-ORGERES	12100	1844.83	18
JEUNESSE ASSOCIATION SECTION GYMNASTIQUE LIGNIE	1610	245.44	
LA SENTINE	400	60.98	
LUTTE CONTRE LE CANCER RENNES	1070	163.12	
MUTUELLE COUPS DURS LIGNIERES-ORGERES	160	24.39	
SOCIETE DE CHASSE LOCALE LIGNIERES-ORGERES	880	134.16	
SYNDICAT INITIATIVE CARROUGES	380	57.93	
SYNDICAT INITIATIVE JAVRON LES CHAPELLES	380	57.93	
SYNDICAT INITIATIVE PRE-EN-PAIL	380	57.93	
TOTAL	198.680	30.288.67	332

OBJET : ACHAT D'UN BATIMENT ET D'UNE PORTION DE TERRAIN AU BOURG D'ORGERES.

Les membres du Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

Décident d'acquérir le bâtiment cadastré section AB 171 n° 199 et la parcelle cadastrée section AB n° 201, suivant document d'arpentage établi par le cabinet de QUENETAIN, et appartenant à M. Henri LEMAITRE pour la somme de 915 Euros.

Me Jean TONNELIER, Notaire est chargé de rédiger l'acte; M. le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires et régler les frais de géomètre afférents à ce dossier.

IV- Demande extension éclairage public impasse du Maine

Un devis sera demandé à l'entreprise LESENS pour la pose d'une lampe supplémentaire dans le haut de l'impasse du Maine.

OBJET : ADHESION DE LA COMMUNE A LA COORDINATION DE GERONTOLOGIE DE CARROUGES

Les membres du Conseil Municipal,
Considérant que les principales missions dévolues à cette coordination sont :

- informer et orienter les personnes âgées et leurs familles,
- mettre en relation et en position de partenariat l'ensemble des acteurs de terrain

Après avoir délibéré,

Et à l'unanimité décident d'adhérer à la coordination de gérontologie de Carrouges.

M. le Maire est autorisé à signer les pièces éventuelles d'adhésion.

OBJET : CREATION D'EMPLOI (NON TITULAIRE)

Les membres du Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

Décident de créer un emploi d'agent d'animation non-titulaire en contrat à durée déterminé d'un an à effet au 7 février 2002.

La personne recrutée sera rémunérée suivant l'indice brut 245/majoré 262 Echelle 2/ 1^{er} indice. Cet agent effectuera 7 h 00 de travail mensuel.

Les crédits budgétaires nécessaires seront inscrits au BP 2002

M. le Maire est autorisé à signer le C.D.D.

OBJET : TRAVAUX A INSCRIRE A LA D.G.E 2002

Les membres du Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

Décident d'inscrire les travaux suivants, au programme de D.G.E 2002 :

- Rechargement du chemin rural de la Maison Neuve
- Rechargement du chemin rural du Rouilly

Pour un montant H.T de 12.659,50 € et sollicitent la D.G.E 2002 à hauteur de 20% de l'investissement H.T.

M. le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires.

OBJET : FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE ROUTIERE

Les membres du Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

Sollicitent le fonds départemental de la solidarité routière pour les travaux suivants :

- Rechargement du chemin rural de la Maison Neuve
- Rechargement du chemin rural du Rouilly

Pour un montant H.T de 12.659,50 €.

M. le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires.

Objet : Classement/déclassement RD n° 292 - Convention avec le Conseil Général de la Mayenne

Monsieur le maire présente le projet de convention relative à la gestion de la voie nouvelle qui sera réalisée par la commune mais classée en route départementale dès sa mise en service. En contrepartie, à la même date sera classée en voie communale la section de route départementale n° 292 selon le principe de l'équivalence patrimoniale.

Après avoir délibéré le conseil municipal :

- autorise le Maire à signer cette convention
- sollicite la subvention du Conseil Général prévue dans cette convention

Entre :

Le DEPARTEMENT DE LA MAYENNE, représenté par M. le Président du Conseil Général

d'une part

et :

La commune de Lignéres Orgères, représentée par M. le Maire, autorisé à cet effet par délibération du conseil municipal en date du

d'autre part

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

La commune de Lignéres Orgères procède à la réalisation d'une nouvelle infrastructure routière qui permettra de relier la RD 292 vers Orgères à la RD 3 vers Couptrain.

Le département de la Mayenne participera à hauteur de 30% du montant HT des études et des travaux.

Preamble

Dès sa création, la voie nouvelle sera classée dans le réseau des routes départementales. En contrepartie, à la même date, sera déclassée en voie communale, la section de route départementale, selon le principe de l'équivalence patrimoniale. L'annexe 1, avec sa future appellation et repérages, présente le détail de la section de route départementale déclassée en voie communale et la nouvelle section de route départementale générée par la voie nouvelle.

Article 1er

La présente convention a pour objet de définir les attributions respectives du département de la Mayenne et de la commune de Lignéres Orgères, en matière de gestion et d'entretien de la voie nouvelle, entre la RD 292 vers Orgères et la RD 3 vers Couptrain, après sa mise en service et son classement dans le réseau des routes départementales.

Article 2

Le département de la Mayenne s'engage à entretenir, à ses frais :

- ◊ les chaussées ;
- ◊ les flots directionnels (bordures et sols) ;
- ◊ les dispositifs d'évacuation des eaux de ruissellement de la chaussée (bouches d'égout, canalisations, caniveaux béton, descentes d'eau) et les bassins de rétention des eaux pluviales ;
- ◊ la signalisation horizontale et verticale ;

Article 3

La commune de Lignéres Orgères s'engage à entretenir, à ses frais, sur le domaine public départemental :

- ◊ les trottoirs y compris les bordures ;
- ◊ l'éclairage public (maintenance et consommation) ;
- ◊ les talus, fossés en pied de talus et délaissés qui ont fait l'objet d'engazonnement ou de semis.

Article 4

Tout aménagement ultérieur, dans l'emprise du domaine public routier départemental, sera réalisé aux frais du demandeur et après avoir été agréé par le conseil général.

Article 5

La présente convention ne préjuge en rien du droit des tiers.

Article 6

Ampliation de la présente convention est à adresser à :

- ◊ M. le maire de Lignéres Orgères ;
- ◊ M. le président du conseil général de la Mayenne ;
- ◊ M. le directeur départemental de l'Équipement.

OBJET : TRAVAUX AU BATIMENT DE LA POSTE

Les membres du Conseil Municipal, Considérant que le logement de fonction de la poste n'est plus occupé par le receveur, et que des travaux y sont nécessaires, ont décidé de rénover celui-ci en logement locatif. Ils ont donc pris connaissance de l'étude de la commission communale des travaux qui a procédé à une mise en concurrence.

Les membres du Conseil Municipal, Après en avoir délibéré décident de retenir les entreprises désignées par la commission communale des travaux (tableau ci-joint), sollicitent le fonds d'aide départementale aux communes rurales du Conseil Général, une subvention ~~de 29.700,19 €~~ (PALULOS) et demandent à être inscrit au programme d'aides à la pierre du Syndicat de Pays du Haut Maine et Pail.

LOT	DESIGNATION DU LOT	ENTREPRISES CONSULTEES	ENTREPRISES AYANT REPONDU	MONTANT DEVIS H.T	ENTREPRISES RETENUES ET MONTANT H.T
1	MACONNERIE	SORIEUL SNC BILHEUX VANNIER	SORIEUL	3127,03	SORIEUL 3127,03
2	COUVERTURE	THIAULT SOBAMAIN LEMASSON	THIAULT SOBAMAIN LEMASSON	2250,12 1658,05 1155,26	LEMASSON 1155,26
3	MENUISERIES EXTERIEURES	FIMAC MALLET LOLIVIER	FIMAC MALLET LOLIVIER	6597,97 8732,00 7042,38	FIMAC 6597,97
4	MENUISERIES INTERIEURES	FIMAC LOLIVIER	FIMAC	5397,49	FIMAC 5397,49
5	ELECTRICITE CHAUFFAGE VMC	LEMERCIER GIRARD PCE HAREAU	LEMERCIER GIRARD PCE HAREAU	7110,98 5514,00 8718,98	GIRARD 5514,00
6	PLOMBERIE SANITAIRE	CHAUVIN LEMERCIER PCE HAREAU	CHAUVIN LEMERCIER PCE HAREAU	4247,54 5873,58 4450,19	CHAUVIN 4247,54
7	CHAUFFAGE CENTRAL	CHAUVIN LEMERCIER PCE HAREAU	CHAUVIN LEMERCIER PCE HAREAU	4532,10 5489,12 3880,90	PCE HAREAU 3880,90
			TOTAL GENERAL		29.700,19 €

IX- Débat d'orientation sur les travaux à réaliser cette année :

- voirie (vu précédemment),
- rénovation du logement de la poste (vu précédemment),
- restauration de la toiture d'Orgères (M. Bernard LEMASSON s'est engagé à faire les travaux en février),
- restauration des parties hautes de la Chapelle,
- changement des menuiseries extérieures des grandes classes de l'école publique,
- aménagement de la sécurité route de Couptrain,
- rejointement de la façade principale et d'un pignon du bâtiment "bibliothèque",
- Acquisition de matériel informatique pour le petit bureau à la bibliothèque.
- Restauration de la toiture de l'église de Lignières.

XI- Compte rendu des réunions de la Communauté de Communes des Avals (C.C.A) :

M. le Maire a donné connaissance des dernières réunions de la C.C.A

XII- Demande d'amélioration de la sécurité et du stationnement dans le bourg d'Orgères :

M. le Maire a rendez-vous la semaine prochaine avec un responsable de l'Equipement au bourg d'Orgères pour étudier cette demande.

XIII - Transport scolaire vers le Collège de Carrouges.

M. le Maire a informé les membres du Conseil Municipal de ses différentes démarches entreprises, ainsi que celles de M. Jean TONNELIER - Conseiller général du canton, afin que les enfants de Lignières-Orgères continuent à se rendre au Collège de Carrouges - affaire à suivre ...

(Handwritten signatures and scribbles)